

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2018

FIN DE VIE DIGNE - (N° 517)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS25

présenté par
Mme Brenier

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« Le ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement impose la consultation collégiale.